EN ROUTE POUR LE SUD 66

SOLIDAIRES UNITAIRES DÉMOCRATIQUES

Le journal de Sud Education des Pyrénées-Orientales

n°35

Union Syndicale Solidaires 66

éducation Sud 66

Edito

Refonder l'école

Quel noble projet que de vouloir refonder l'école. Nul doute qu'elle en a bien besoin. Après une décennie au moins de coupes budgétaires et d'anathèmes, l'école ne peut qu'être hantée par la question de son existence.

Qu'est-ce que refonder sinon revenir au fondement. Autrement dit, l'école se serait dévoyée. L'opération de refondation la remettrait sur le bon chemin ou plutôt la ferait de nouveau reposer sur ses vraies bases.

Qu'est-ce que donc que ce fondement de l'école sur lequel elle devrait de nouveau s'appuyer ? On ne sait pas. Mais les actes posés le nouveau gouvernement l'esquissent.

Une des premières décisions fut d'augmenter en apparence les vacances de Toussaint pour cause de rythme scolaire pour immédiatement jeter n'importe comment des journées ou demi-journées de rattrapage qui font fi de tout rythme. Bref, l'essentiel est préservé. Ni les professeurs ni les élèves n'auront de jours de repos supplémentaires. Est-ce à dire que la refondation consiste à refaire ce qui a déjà été fait ? Non. Puisqu'un raccourcissement des vacances d'été est prévu. Augmenter le temps de travail, diminuer les temps de vacances prendra la forme d'une nouvelle organisation de l'année.

La décision de pallier la baisse d'au moins 14000 postes par la création d'un peu plus de 1000 postes est tout aussi significative. Il était possible de titulariser les milliers de vacataires et autres contractuels qui exercent le métier depuis des années pour un bas salaire. Quelle dérision qu'un petit millier de postes au regard des 159000 perdus dans l'éducation nationale depuis 2000 selon le « think tank » Terra Nova, proche de l'actuel pouvoir !

L'annonce d'une nouvelle matière, la « morale laïque », participe bien évidemment de la refondation portée par le nouveau ministre. Elle plaît. Un sondage IFOP montre que 91 % des Français sont pour, les catholiques pratiquants n'étant pas en reste. Rapidement interrogé, qui rejetterait un enseignement qui participerait à l'éducation des enfants, voire des adolescents ? Cette « morale laïque » se distinguerait pourtant de l'ECJS, créée à la rentrée 1999 et qui pourtant visait à résoudre les problèmes d'incivilité et de violence.

Pourquoi donc ce nouvel enseignement de « morale laïque » ?

Selon le ministre « le but de la morale laïque est de permettre à chaque élève de s'émanciper, car le point de départ de la laïcité c'est le respect absolu de la liberté de conscience. Pour donner la liberté du choix, il faut être capable d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour après faire un choix ». (*suite p2*)

Là encore l'intention est certainement louable. Elle laisse pourtant dubitatif puisqu'elle laisse entendre qu'aucun enseignement n'aurait donc ce but : ni les mathématiques qui forment à la rigueur du raisonnement, ni les sciences expérimentales qui remplacent les croyances farfelues par des hypothèses précisément testées, ni l'histoire qui interroge le passé, ni l'économie, ni la philosophie, ni la littérature. Bref, si on comprend bien la nécessité de ce nouvel enseignement, c'est que l'école n'émancipe pas les élèves.

Or, si les disciplines enseignées sont aliénantes, pourquoi ne pas en changer les modalités d'enseignement ou les programmes ou la distribution, etc. Bref, proposer une réforme. Tel n'est pas le cas.

La liste proposée des déterminismes dont il faudrait libérer l'élève est particulièrement intéressante car s'il y a un déterminisme implacable contre lequel la « morale laïque » n'a aucun pouvoir, c'est l'économique. Et est-ce un hasard s'il est absent.

Dès lors, le soupçon s'insinue. Et si refonder l'école n'était que le mot d'ordre d'une politique dont le but est de ne surtout rien changer parce qu'elle n'a aucune intention de toucher à l'ordre économique actuel ? Sa pratique serait tout entière dans le slogan :
La continuité, c'est pour toujours. ■

Patrice Bégnana

Livre

Désobéir pour l'école

par les Désobéissants

■ Éditions Le passager clandestin, collection « Désobéir ».

Le changement de gouvernement ne doit pas nous faire penser que la désobéissance ne serait plus d'actualité. Ce petit livre (une soixantaine de pages) est là pour nous le rappeler.

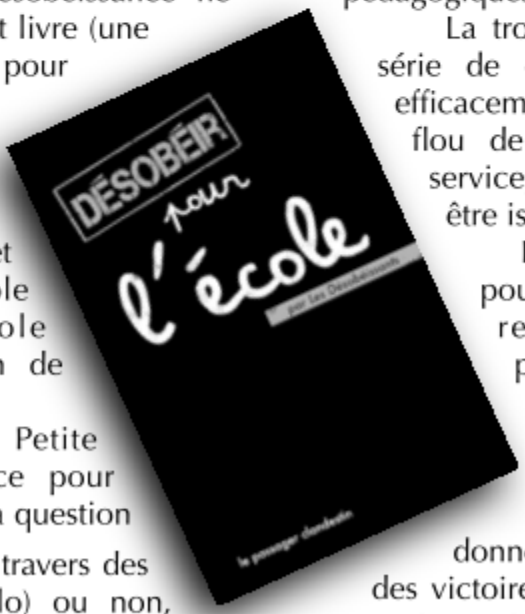

La première partie, « Désobéir pour l'école ? », dresse un rapide panorama des attaques néo-libérales et réactionnaires contre l'école (affaiblissement de l'école publique et marchandisation de l'éducation par exemple).

La deuxième partie, « Petite histoire de la désobéissance pour l'école », fait l'historique de la question du XIXe siècle à nos jours, à travers des figures connues (Alain Refalo) ou non, comme les premiers « refuseux » des années 1970 qui s'opposèrent aux inspections pédagogiques.

La troisième partie, « Agir », donne une série de conseils pour résister et désobéir efficacement, en jouant par exemple sur le flou de certaines de nos obligations de service, et rappelle l'importance de ne pas être isolé dans ce combat.

La dernière partie, « Des ressources pour aller plus loin », signale diverses ressources (sites web, livres...) permettant d'approfondir la réflexion et de rejoindre les collectifs déjà existants.

Désobéir pour l'école est un ouvrage simple et dynamique, qui donne envie de se battre en s'inspirant des victoires remportées par ceux qui ont déjà mené le combat. ■

Marc Anglaret

LPC

Le livret personnel de compétences

ou la finalisation de la désespérance du Socle Commun

Dans sa lettre du 22 juin 2012 à tous les enseignants, et après l'avoir fortement critiqué lors de la campagne électorale de François Hollande, Vincent Peillon (BO n°26 du 26 juin 2012) reprend à son compte le socle commun de connaissances et confirme la circulaire de rentrée de son prédécesseur Luc Châtel. Hormis l'évaluation des enseignants et quelques emplois supplémentaires annoncés au détriment d'autres ministères qui ont tout autant souffert que l'Education nationale ces dernières années.

Pour résumer :

- liaison école/collège pour préparer la fusion des corps PE et PLC dans l'école du socle
- « PPRE passerelle » CM2/6ème et aide personnalisée organisée au collège par les PE
- programme Éclair avec recrutement au profil par le chef d'établissement, contrats d'objectifs de circonscription ou regroupant un collège et les écoles du secteur, notamment en Éclair…
- livret de compétences outil de « l'école du socle commun »
- évaluations d'école et tentatives de mises en œuvre de contrats d'objectifs.

Le **socle commun** c'est l'autonomie des établissements par une mise en réseau des écoles et des collèges ; à terme, l'individualisation des parcours se fera au détriment de ce qu'il y a encore de « commun » ou de « national » dans l'Education. C'est la première règle des réformes de fond : leur donner un nom, une appellation qui met au premier plan exactement ce qu'elles vont détruire. Détruire l'idée du « commun », dans le sens du « bien commun » et l'utilisant pour classifier, isoler, séparer, évaluer chacun(e) de nous, de nos élèves par la construction illusoire d'un SOCLE COMMUN.

L'analyse d'un des composants de cette construction, la mise en place du Livret Personnel de Compétences reste un élément assez simple à appréhender ; initialement réservé aux collégien(ne)s, celui-ci arrive maintenant en élémentaire. Voici un extrait du communiqué de la Fédération des Syndicats SUD Education du 29 avril 2011 :

« Parce que l'instauration du Livret personnel de compétences poursuit des fins économiques et policières qui ne sont nullement conformes à la vocation de l'école publique ; parce qu'elle est non seulement inutile, mais préjudiciable au travail pédagogique des enseignants et à l'instruction des élèves ; parce qu'elle constitue pour les personnels une surcharge de travail superfétatoire, qu'il n'est pas même prévu de rémunérer ; et parce que l'absurdité de nombreux items du LPC en rend la validation impossible, SUD éducation appelle tous les personnels de l'éducation à refuser d'y participer en organisant collectivement le boycott du LPC. »

Ce communiqué fait suite au « Bilan des rencontres nationales du CNRBE des 7 et 8 mai 2011 ». Les participants ont réaffirmé la nécessité de boycotter le fichier appelé « livret personnel de compétences » (LPC), appel lancé par le CNRBE au mois de mars 2011. Les termes employés par le ministère de l'éducation nationale sont volontairement trompeurs, ce n'est pas un « livret » mais un véritable « traitement automatisé » ; il n'a rien de « personnel » car il est voué à être partagé pour des usages qui échappent à la connaissance des parents ; la notion même de « compétences » ne correspond pas à une approche pédagogique comme peuvent le croire de nombreux enseignants, mais est employée dans une logique purement économique, axée uniquement sur l'employabilité et la mise en concurrence des personnes sur le marché du travail.

Les interventions de trois invités sont de nature à faire évoluer notre regard bien trop souvent complaisant ou désabusé. (*suite p4*)

Christian Laval, docteur en sociologie à Paris X – Nanterre, chercheur à l'Institut de recherche de la FSU (lire son article « La réforme managériale et sécuritaire de l'école »), participant aussi aux travaux de « l'Appel des appels » :
il oriente son propos sur l'« école-entreprise », ou comment la logique néolibérale vise à intégrer dans l'appareil d'Etat et les services publics les « normes du privé ». Il évoque ensuite la question des compétences en abordant la notion d'« employabilité » (à partir de 4'), la standardisation du travail d'enseignant qu'implique cette approche (5'30); il donne un exemple d'outil au service de cette « cause », un espace numérique de travail développé par la région Ile-de-France dans les lycées (lien « Lilie » à la fin de l'article), comme exemple type d'une école « manageriale » (6'45) ; et termine en évoquant la question du vocabulaire, qui a travesti le terme « compétence » dans une optique purement économique (8'50).

Angélique Del Rey, professeure de philosophie et auteure de « À l'école des compétences » (La Découverte) :
elle raconte comment, en tant que professeure de philosophie, elle a été confrontée, par un formateur de l'IUFM, à cette « pédagogie des compétences », comment elle a découvert le fameux « socle commun » imposé par l'Union européenne (5'45) qui donne une priorité « utilitariste » à l'enseignement, et les formes de résistance qu'il faut dès maintenant inventer. Elle terminera par évoquer le mythe de la « société de la connaissance » (9'50) et ce qu'implique l'évaluation des compétences sur la normalisation des comportements et des attitudes.

Hélène Bertrand du collectif Emancipation, qui a dirigé le dossier « Piloter l'obéissance: l'évaluation-management » paru en novembre 2010 dans la revue « L'émancipation syndicale et pédagogique » :
elle aborde la question du lien entre cette évaluation des compétences et les offensives du patronat visant à « liquider » les acquis sociaux collectifs, y compris ceux des enseignants (statuts, conventions collectives, grilles de salaires, etc.) ; comment la notion de « gestion des ressources humaines » impose au salarié de gérer sa propre « employabilité » (4'30) grâce au fameux « bilan de compétences », obligatoire pour les demandeurs d'emploi (5'45) ; et enfin comment cette logique s'est imposée aux élèves, de l'école primaire à l'université (6'50), suite à une armada de lois votées depuis le début des années 2000. ■

Francis Maury

Liens utiles:
- Écouter Laval, Del Rey et Bertrand :
http://retraitbaseeleves.wordpress.com/2011/05/14/lpc-competences-employabilite/
- L'excellent et simple document intitulé « LPC pour les nuls » est aussi à consulter sur :
http://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2010/12/lpc-pour-les-nuls2010.pdf
- Espace numérique des lycées franciliens:
LILIE : http://lilie.iledefrance.fr

Pré-rentrée

À Pagnol, pas de coup de foudre pour l'ECLAIR !

Réfectoire du collège Pagnol. Lundi 3 septembre. Pré-rentrée. Les enseignants auraient dû, se retrouver pour les anciens, découvrir pour les nouveaux, préparer leurs classes... mais cet après-midi là, ils ont été conviés à la grand-messe de l'ECLAIR.

À la chaire, deux IPR descendus tout spécialement de Montpellier, le DASEN-DSDEN, l'IEN de la nouvelle circo P2... Dans la nef, face aux huit grands pontes, à peu près 150 enseignants.

Le prêche a commencé. Un discours pré-mâché sur l'éducation prioritaire à grand renfort « de moyens supplémentaires », de « stabilité des équipes », de « personnalisation des parcours », « d'école du socle » et de « projets »... Des projets, des projets, des projets... à mettre en vitrine, sur la devanture de nos établissements, pour masquer la misère des moyens effectivement attribués à l'éducation dite prioritaire...

« *Vous êtes exceptionnels parce que vous êtes-là !* » lance un grand ponte.

« *Non Monsieur, nous sommes-là parce que nous y sommes obligés* » se dit intérieurement un enseignant... peut être dix... peut-être tous !

Parce que cet enseignant sait qu'il a autre chose à faire, il sait qu'il risque de ne pas apprendre grand chose, il sait que les heures qu'on lui prend sur son temps de pré-rentrée, il devra les rattraper, de toute façon, sans aucune compensation. Il est assis, il écoute. Il s'ennuie, il décroche.

Le DASEN continue a agité son nouveau hochet. ZEP, REP, RAR, RRS... il ne doit pas s'emmêler les pinceaux. Son nouveau joujou s'appelle ECLAIR. Joli nom. Petite merveille de communication. Un publicitaire n'aurait pas mieux fait, et vu qu'ils veulent transformer la gestion de nos établissements en un management d'entreprise, c'est de bon ton. Ils lui ont même trouvé un joli logo...

Quand le DASEN a fini, deux petits bonshommes SUD se lèvent : « *Nous vous avons écouté. Maintenant nous aimerions que nos collègues connaissent le point de vue des syndicats* ». Les petits bonshommes passent dans les rangs, distribuent les tracts du collectif intersyndical anti-ECLAIR... et l'audience se réveille de sa torpeur ! Beaucoup s'ennuyaient, maintenant, ils ont quelque chose à faire, quelque chose à lire, peut-être y a-t-il même quelque chose à apprendre... avant de se rendormir devant un soporifique et illisible powerpoint...

Nouvelle intervention des petits bonshommes pour souligner, simplement, que tout ce bel enrobage rhétorique en sucre glace ne correspond pas à la réalité du terrain. Petit éclair de réalisme dans ce brouillard de mots qui déclenche un (presque) tonnerre d'applaudissements... avant de replonger dans le brouillard. Un déluge de mots pour éviter d'être clair sur ce qu'est ECLAIR, alors qu'une simple ritournelle aurait suffi :

Travailler plus,
À moyens constants (?)
Une petite enveloppe
En guise de carotte
Mais pas pour tout l'monde...

Faut qu'le TONNERRE GRONDE !

Héléna Molin

Rentrée

Le glissement, c'est maintenant !

Notre département, comme le reste de la France, n'a pas été épargné lors de cette rentrée 2012. Notre nouveau ministre de l'Education nationale a beau dire qu'il s'agit de la rentrée préparée par son prédécesseur, il n'a pas fait grand-chose pour en atténuer les difficultés : 6 postes créés dans le premier degré alors qu'il en aurait fallu des dizaines de plus. Nous avons donc assisté cette année à une énième rentrée très difficile dans nos différents établissements scolaires.

Deux classes ont ainsi été fermées dans une même école (avec une nouvelle moyenne de 26,5 élèves par classe), à l'école D'Alembert II. Plusieurs écoles maternelles devront se passer d'une ouverture malgré un effectif moyen supérieur à 28,5 (Pollestres, Salses...). Des écoles ne peuvent ouvrir une classe supplémentaire par manque de locaux : les écoles Vertefeuille et Blaise Pascal par exemple. Les glissements de postes ou délocalisations sur la commune de Perpignan se multiplient (5 cette année!)... De nombreuses autres écoles restent insatisfaites alors que dans d'autres circonstances elles auraient obtenu une ouverture (Cabestany, Palau del Vidre, Cases de Pene, Los Masos, Lamartine Perpignan, Dagneaux Perpignan ....).

Les ex-Z.E.P., maintenant E.C.L.A.I.R., ne sont pas épargnées : une fermeture à Romain Rolland et une fermeture à Victor Duruy alors que les effectifs sont les mêmes que ceux affichés lors du C.T.S.D. du mois de mars dernier, qui avait permis à l'école de récupérer un poste. 190 élèves en mars = ouverture, 190 élèves en septembre = fermeture. Incompréhensible !!!

Si l'on ajoute les 28 suppressions de postes de R.A.S.E.D. (soit 1500 élèves qui ne seront plus accompagnés par des personnels spécialisés), les difficultés de remplacement dès les premiers jours (situation inédite), le non renouvellement des derniers EVS (aide à la direction) et le flou concernant les affectations des AVS-i et AVS-co pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, le bilan de rentrée est catastrophique! ■

Emmanuel Peroy

Agenda

Vos rendez-vous avec SUD Éducation 66

Réunion d'information syndicale dans le premier degré (RISTT)

Pour celles et ceux qui entendent utiliser leur droit à information syndicale sur le temps des diverses animations pédagogiques proposées par les différentes circonscriptions, vous pouvez soustraire 6 heures aux propositions des IEN, en participant aux réunions proposées par SUD ÉDUCATION 66.

Mercredi 10 octobre 2012
De 9H à 12H – Ecole Primaire V. Duruy
(Bas Vernet-Perpignan)
(Une seconde RISTT sera organisée au printemps. La date sera mise en ligne sur notre site rubrique "Agenda militant")

Stage de formation syndicale

« Histoire, réalité et perspectives des pratiques syndicales à SUD Education. »

Y seront développées les spécificités d'un syndicalisme d'action, militant, et œuvrant pour une transformation en profondeur de notre société (solidarités, démocratie, droit à l'expression, auto-organisation, résistance, développement durable, parité des sexes, etc…).

Lundi 12 novembre 2012
Local Syndical Solidaires 66
10, rue du Théâtre
66000 Perpignan

Infos Pratiques

Le courrier des lecteurs :

RISTT, stage de formation syndicale...

Bonjour Sud Educ,

Je vous écris car ce n'est pas la première fois que j'ai envie de participer à un stage de formation syndicale que vous organisez mais je ne sais ni comment m'y inscrire ni comment demander l'autorisation à mon chef d'établissement. Et je ne suis pas adhérent à Sud Education, puis-je quand même m'inscrire?

Cordialement,

Thierry B.

Bonjour Thierry,

Vous êtes des dizaines de milliers à nous envoyer des courriers chaque semaine à ce sujet. Nous venons justement, comme tu l'as déjà certainement remarqué, de repenser notre site internet sur lequel tu trouveras tout ce dont tu as besoin.
J'attire donc ton attention sur la rubrique «**documents utiles**» du menu rouge, à gauche de ton écran. Dans cette rubrique se trouvent, entre autres, les formulaires et les renseignements qui te permettront de t'inscrire à un stage de formation syndicale et à une RISTT ou bien de déclarer une heure d'information syndicale.
Je te rappelle que tu as droit à 12 jours de formation syndicale chaque année, que tu sois syndiqué ou non.
Syndicalement,

Sud Education 66

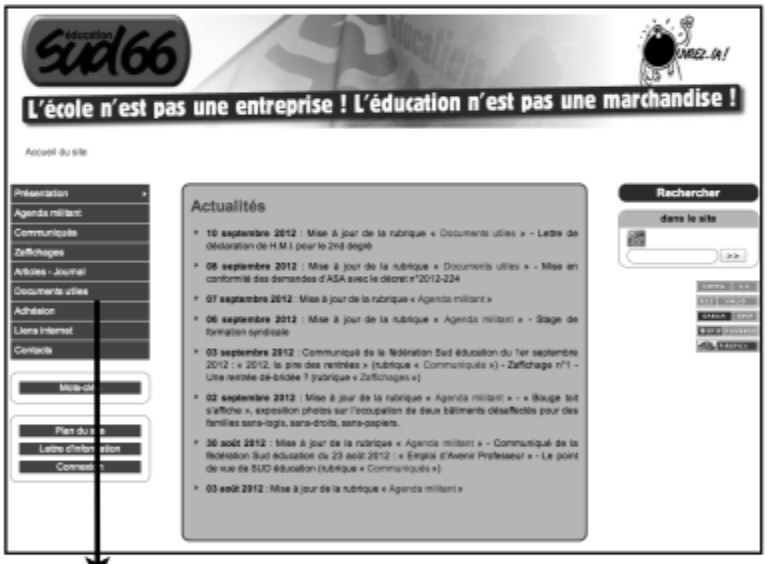

Voici la page d'accueil du nouveau site de Sud Education 66 (www.sudeducation66.org). Vous y êtes directement informé(e) des dernières mises à jour. Cela vous permet de savoir si des informations ont été ajoutées depuis votre dernière visite.
Vous pouvez également y consulter les articles de ce journal en profitant des liens qui vous renverront directement vers les sites internet et autres documents que nous citons.

Documents utiles

Retrouvez dans cette rubrique les documents qui vous permettront de participer à la RISTT du 10 octobre et au stage de formation syndicale du 12 novembre.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE DEMANDE DE PARTICIPATION

Cette lettre type est à personnaliser et à envoyer au plus tard **un mois** avant au Recteur (second degré) ou au DASEN (ex IA, premier degré). Chaque agent a droit à 12 jours par an au titre du congé pour formation syndicale.

stage formation syndicale

RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL (RISTT)

Tout agent a droit à 3 heures par trimestre de réunion d'information syndicale.

- **Premier degré**

POUR PARTICIPER À UNE RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL (RISTT)

Cette lettre doit être personnalisée et envoyée à l'IEN au moins **une semaine** avant la date de la réunion.

Lettre IEN - RISTT

POUR DECLARER UNE HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE (H.M.I.)

Cette lettre doit être correctement renseignée et déposée au secrétariat de votre établissement au moins **une semaine** avant la date de la réunion.

Lettre de déclaration H.M.I. 2nd degré

Jeu

Le mot mystère du ministère !

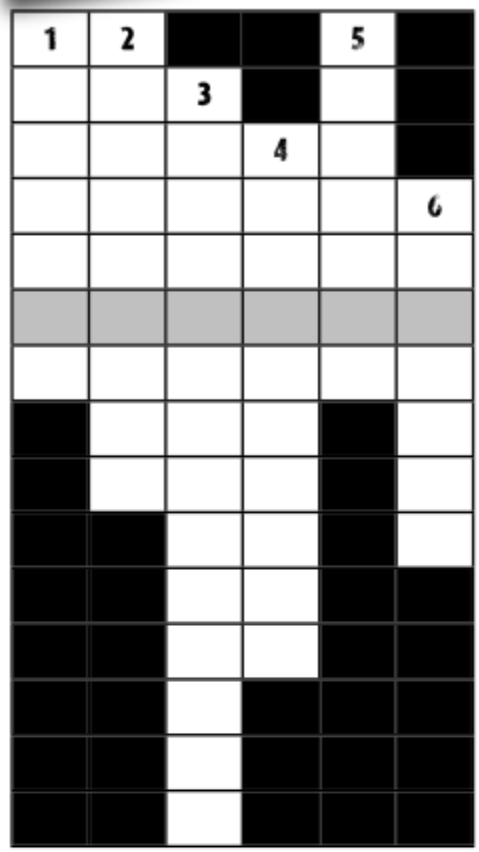

1 De police ou des études.

2 Il peut être à focale fixe en photographie, le 50 mm est idéal pour les portraits. Celui de l'enseignant n'est plus d'instruire mais de valider.

3 Peu fréquentable entre 39 et 45, il commence comme collègue et lui prend petit à petit sa place dans les textes officiels.

4 Des équipes, elle est illusoire dans les établissements frappés par la foudre où le mode de « recrutement » a pour principale conséquence la contractualisation des personnels.

5 Le droit ou le gauche, c'est au choix. C'est une question de point de vue, celui du chef d'établissement bien sûr.

6 L'alpha et l'oméga en matière de pédagogie. Du plus bel effet dans la vitrine d'un établissement.

Le mot mystère : souvent appétissant, attention il peut facilement devenir indigeste quand il précarise les statuts et divise les équipes. Il serait dommage qu'il nous reste en travers de la gorge.

retrouvez la solution du mot mystère sur notre site www.sudeducation66.org

SOMMAIRE

Edito : Refonder l'école 1-2
Le livret de compétences 3-4
À Pagnol, pas de coup de foudre pour l'éclair ! 5
Le glissement, c'est maintenant ! 6
Vos rendez-vous avec Sud Education 66 ..6
Le courrier des lecteurs 7
Le mot mystère du ministère !.....8

éducation Sud 66

Permanences tous les vendredis
Maison des syndicats
8, rue de la Garrigole
66000 Perpignan
tel : 06-84-89-01-17
e-mail :
sudeducation66@laposte.net
site web départemental :
www.sudeducation66.org
site web national :
www.sudeducation.org

EN ROUTE POUR LE SUD 66
Trimestriel
Journal imprimé par Sud Education 66
3, impasse San Gill
66000 Perpignan
n° 35 - Septembre / Octobre / Novembre 2012
N° de CPPAP : 0913 S 06756
Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'équipe syndicale de Sud Education 66 :

- *Francis Maury (déch. 6h)*
- *Héléna Molin (6h)*
- *Emmanuel Peroy (3h)*
- *Mikaël Thévenot (3h)*
- *Marc Anglaret*
- *Patrice Bégnana*
- *Michel Benkemoun*
- *Patrick Billard*
- *Anne-Julie Borne*